

3113 Dentistes

Les dentistes diagnostiquent, soignent, préviennent et contrôlent les maladies des dents et de la bouche. Ils travaillent en pratique privée ou peuvent travailler dans des centres hospitaliers, des cliniques, des centres de santé publique ou des universités.

Exemples d'appellations d'emploi

- anatomopathologiste stomatologiste
- chirurgien buccal et dentaire/chirurgienne buccale et dentaire
- chirurgien buccal et maxillo-facial/chirurgienne buccale et maxillo-faciale
- chirurgien buccal/chirurgienne buccale
- chirurgien bucco-dentaire/chirurgienne bucco-dentaire
- chirurgien dentiste/chirurgienne dentiste
- chirurgien stomatologiste/chirurgienne stomatologiste spécialiste en chirurgie maxillo-faciale
- dentiste
- dentiste en hygiène publique
- dentiste généraliste
- dentiste pédiatrique
- docteur/docteure en chirurgie dentaire
- endodontiste
- implantologiste – médecine dentaire
- officier dentaire/officière dentaire – Forces armées
- orthodontiste
- parodontiste
- pathologiste stomatologiste
- pathologiste stomatologue
- pédodontiste
- périodontiste
- prosthodontiste
- radiologiste stomatologiste
- radiologiste stomatologue
- spécialiste en dentisterie pédiatrique
- spécialiste en médecine buccale
- stomatologiste
- stomatologue

Fonctions principales

Les dentistes exercent une partie ou l'ensemble des fonctions suivantes :

- examiner les dents, les gencives et les tissus adjacents pour diagnostiquer les maladies, les blessures et les caries et décider du traitement approprié;
- remettre en état, extraire et remplacer les dents malades ou cariées;
- pratiquer des chirurgies buccales et périodontales et faire d'autres traitements;

- nettoyer les dents et enseigner aux patients les pratiques d'hygiène dentaire;
- concevoir des pontiques et ajuster les prothèses dentaires et les appareils de maintien visant à corriger les malformations des dents et des mâchoires ou rédiger des devis descriptifs ou des prescriptions à l'intention des denturologistes et des techniciens dentaires;
- surveiller les hygiénistes dentaires, les assistants dentaires et les autres employés.
- Les dentistes peuvent se spécialiser dans les domaines tels que la chirurgie maxillo-faciale, l'orthodontie, la pédiatrie dentaire, la périodontie, l'endodontie, la prosthodontie, la pathologie bucco-dentaire, la radiologie buccale ou l'hygiène dentaire publique.

Conditions d'accès à la profession

- De un à quatre ans d'études universitaires pré-dentaire ou, au Québec, il est possible d'être admis au programme de médecine dentaire avec un diplôme d'études collégiales en science
et
un baccalauréat en médecine dentaire sont exigés.
- Un permis d'exercice provenant d'un organisme de réglementation provincial ou territorial est exigé.
- Une formation supplémentaire permet aux dentistes généralistes d'accéder à un domaine spécialisé.
- Un permis approprié de spécialisation est exigé.

Renseignements supplémentaires

- Un certificat du Bureau national d'examens dentaires du Canada donne aux dentistes et aux diplômés de programmes dentaires approuvés le droit d'exercer leur profession dans toutes les provinces canadiennes s'ils répondent aux critères des autorités provinciales et territoriales qui émettent les permis.

Appellations à ne pas confondre

- *Assistants/assistantes dentaires* ([3411](#))
- *Denturologistes* ([3221](#))
- *Hygiénistes et thérapeutes dentaires* ([3222](#))
- *Technologues et techniciens/techniciennes dentaires et auxiliaires dans les laboratoires dentaires* ([3223](#))